



---

## Conférence des Parties

### Vingt-neuvième session

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté

### Note du Secrétaire exécutif

### Additif

## Ordre du jour provisoire supplémentaire

### I. Introduction

1. Le 6 novembre 2024, le secrétariat a reçu de la Chine, qui agissait au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (pays du groupe BASIC), une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties (COP)<sup>1</sup>.
2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président de la vingt-huitième session de la COP, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 19.

### II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP, proposé après consultation du Président de la vingt-huitième session, est le suivant :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Élection du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties ;
    - b) Adoption du règlement intérieur ;
    - c) Adoption de l'ordre du jour ;
    - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
    - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/642615>.



- f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
  - g) Dates et lieux des futures sessions ;
  - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
    - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
    - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
  4. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées.
  5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
  6. Questions relatives à l'adaptation :
    - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
    - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
  7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques<sup>2</sup>.
  8. Questions relatives au financement :
    - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
    - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
    - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
    - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
    - e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
    - f) Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ;
    - g) Septième examen du Mécanisme financier.
  9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
    - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
    - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
    - c) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
  10. Questions relatives au renforcement des capacités.
  11. Questions relatives aux pays les moins avancés.

---

<sup>2</sup> L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
14. Questions de genre et changements climatiques.
15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
  - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ;
  - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.
17. Dialogues de facilitation sur les montagnes et les changements climatiques.
18. Création d'un centre régional pour les technologies de lutte contre les changements climatiques en Asie centrale.
19. Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial.
20. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
  - b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
21. Réunion de haut niveau :
  - a) Déclarations des Parties ;
  - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
22. Questions diverses.
23. Clôture de la session.

### III. Annotations

#### 19. Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial

4. *Rappel* : Le 6 novembre 2024, le secrétariat a reçu de la Chine, qui agissait au nom des pays du groupe BASIC, une demande visant à inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la COP<sup>3</sup>. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, la question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la session.

5. *Mesures à prendre* : La COP sera invitée à prendre toute mesure qu'elle jugera appropriée.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/642615>.